



CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES

Réf. MC-2026-047 — Mission « Fluidité » — Émise le 12 mars 2026

Entre les soussignés

SOCIETE_2 au capital de 50 000 €, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro SIREN_2 (SIRET SIREN_2, TVA intracommunautaire TVA_1), dont le siège social est situé ADRESSE_1, 75013 Paris, représentée par Madame PERSONNE_1, Présidente, dûment habilitée,

ci-après « le Prestataire », d'une part,

SOCIETE_3 au capital de 2 300 000 €, dont le siège social est situé ADRESSE_3, 59000 Lille, représentée par PERSONNE_3 PERSONNE_3, Directeur des Opérations,

ci-après « le Client », d'autre part.

Article 1 — Objet

La présente convention a pour objet la réalisation par le Prestataire d'une mission d'accompagnement à la refonte du schéma directeur logistique du Client (« Mission Fluidité »), incluant le diagnostic des flux inter-entrepôts, la modélisation des scénarios cibles et l'assistance au déploiement de l'outil de pilotage retenu.

Article 2 — Durée et calendrier

La mission débute le **1er avril 2026** pour une durée de six (6) mois, soit jusqu'au 30 septembre 2026. Un comité de pilotage se réunit chaque premier mardi du mois dans les locaux du Client à Lille, ou en visioconférence.

Article 3 — Interlocuteurs désignés

Rôle	Nom	Contact
Directrice de mission (Prestataire)	PERSONNE_1	EMAIL_PERSONNE_1 SOCIETE_4 TEL_8
Consultant senior référent	PERSONNE_2	EMAIL_2 SOCIETE_4 TEL_1
Sponsor (Client)	PERSONNE_3	EMAIL_4 TEL_4
Cheffe de projet (Client)	PERSONNE_6	EMAIL_5 TEL_5



Article 4 — Conditions financières

En contrepartie de la mission, le Client versera au Prestataire des honoraires forfaitaires de **148 500 € HT** (cent quarante-huit mille cinq cents euros hors taxes), payables selon l'échéancier suivant :

Échéance	Jalon	Montant HT
15 avril 2026	Signature et lancement	44 550 €
15 juillet 2026	Remise du diagnostic des flux	59 400 €
15 octobre 2026	Clôture et transfert de compétences	44 550 €

Les factures sont payables à trente (30) jours fin de mois par virement sur le compte du Prestataire dont les coordonnées figurent en Annexe A. Tout retard de paiement entraîne l'application de pénalités au taux BCE majoré de 10 points, ainsi que l'indemnité forfaitaire de recouvrement de 40 €.

Article 5 — Confidentialité et données personnelles

Chaque partie s'engage à préserver la stricte confidentialité des informations échangées dans le cadre de la mission. Le Prestataire traite les données personnelles des collaborateurs du Client conformément au RGPD ; les modalités de traitement sont détaillées dans l'accord de sous-traitance annexé (Annexe B, art. 28 RGPD). Le délégué à la protection des données du Client peut être joint à l'adresse [EMAIL_6](#).

Article 6 — Propriété intellectuelle

Les livrables produits dans le cadre de la mission deviennent la propriété du Client à compter du paiement intégral des honoraires. Le Prestataire conserve la propriété de ses méthodes, savoir-faire et outils préexistants.

Article 7 — Résiliation

En cas de manquement grave de l'une des parties à ses obligations, non réparé dans un délai de trente (30) jours suivant mise en demeure adressée par lettre recommandée avec accusé de réception, l'autre partie pourra résilier la présente convention de plein droit, sans préjudice de tous dommages et intérêts.

Article 8 — Droit applicable

La présente convention est soumise au droit français. Tout litige relatif à sa formation, son exécution ou son interprétation relève, à défaut d'accord amiable, de la compétence exclusive du Tribunal de commerce de Paris.

Pour le Prestataire

[PERSONNE_1](#), Présidente
Fait à Paris, le 12 mars 2026

[PERSONNE_1](#)

Pour le Client

[PERSONNE_3](#), Directeur des Opérations
Fait à Lille, le 14 mars 2026

[PERSONNE_3](#)



ANNEXE A — MODALITÉS DE FACTURATION

Coordonnées bancaires et contacts comptables

Coordonnées bancaires du Prestataire

SOCIETE_8

IBAN

IBAN_1

BIC

BNPAFRPPXXX

Domiciliation : BNP Paribas — Agence Paris Italie (02591)

Contacts facturation

Partie	Contact	Coordonnées
Prestataire — comptabilité	PERSONNE_7	EMAIL_7 SOCIETE_4 — TEL_6
	PERSONNE_7	
Client — comptabilité fournisseurs	PERSONNE_4	EMAIL_8 — TEL_7
		TEL_7

Adresse de facturation du Client

SOCIETE_8 — Service comptabilité fournisseurs

ADRESSE_2, CS 30217, 59000 Lille

Référence à porter sur chaque facture : **BC-ARD-2026-1187**

Remboursement de frais

Les frais de déplacement des consultants sont refacturés au réel, plafonnés à 850 € HT par mois. Les remboursements aux collaborateurs du Prestataire sont versés sur leurs comptes personnels ; la liste des membres de l'équipe et leurs coordonnées figurent dans le fichier « equipe-mission-fluidite.xlsx » transmis au Client pour l'attribution des badges d'accès.